

SÉANCE DU 30 JUILLET 2020

**RAPPORT AU COMITE SYNDICAL**

---

**OBJET :** Compte administratif pour l'exercice 2019

Le compte administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget. A cette fin, il compare les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et chaque article du budget, aux réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et des émissions de mandats correspondant à chaque article budgétaire.

Le compte administratif constate le résultat de la section de fonctionnement, le solde d'exécution de la section d'investissement ainsi que les restes à réaliser.

Notre Syndicat Mixte Provence Fluviale a été créé par un arrêté préfectoral en date du 30 septembre 2019.

Par votre délibération n°6 du 13 novembre 2019, portant adoption du budget primitif 2019, vous avez précisé que le budget est voté par chapitre, selon la maquette budgétaire M52 par nature.

Les titres de recette, émis sur l'exercice 2019, s'élèvent à 50 000,00 €. Les mandats émis représentent un montant nul.

Les résultats globaux prennent en compte les opérations budgétaires, c'est à dire les mouvements réels qui donnent lieu à des mouvements de trésorerie en dépenses et en recettes et les mouvements d'ordre et mixte, qui sont des écritures comptables n'entraînant ni décaissement, ni encaissement.

Répartition des résultats entre sections d'investissement et de fonctionnement

Mouvements budgétaires*	Mandats émis	Titres émis	Reprise des résultats exercice antérieur	Résultat de clôture de l'exercice 2019
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
Total	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00

Le résultat définitif global de l'exercice issu du compte de gestion pour 2019 du Payeur Départemental est en concordance avec celui issu du compte administratif de l'ordonnateur.

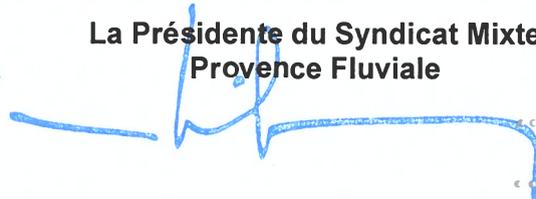
### **Proposition d'affectation des résultats**

Les restes à réaliser sont nuls en dépenses et en recettes. Ainsi, je vous propose de procéder à l'opération d'affectation des résultats 2019 et vous demande de bien vouloir vous prononcer sur les écritures suivantes :

- report du solde du résultat 2019 : 50 000,00 € en recette sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

Je vous propose, en conséquence, de bien vouloir adopter le compte administratif de l'exercice 2019 et de procéder à l'affectation des résultats.

**La Présidente du Syndicat Mixte  
Provence Fluviale**



**Mme Danielle MILON**

À droite de la signature, il y a une zone de code à barres ou de caractères imprimés, qui semble être une partie d'un document officiel ou d'un système de gestion de documents.

**OBJET : Compte Administratif 2019**

Le 10 juillet 2020, à dix heures, le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux de l'Hôtel du Département, 52 avenue de Saint-Just à Marseille, sous la présidence de M. Martial ALVAREZ, 2<sup>e</sup> Vice-Président, le quorum étant atteint.

**PRESENTS :**

Représentants du Département des Bouches-du-Rhône :

- Mme Corinne CHABAUD (3 voix)
- Mme Patricia SAEZ suppléante de M. Patrick BORE (3 voix)
- M. Henri PONS (suppléant de Mme Danièle MILON) (3 voix)

Représentant de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

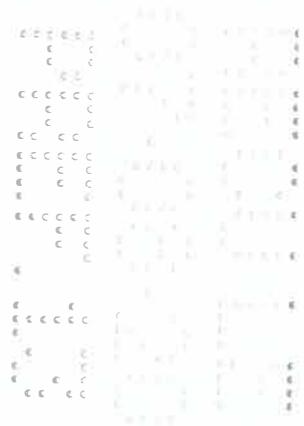
- M. Martial ALVAREZ (1 voix).

Représentant de la Commune de Port Saint-Louis-du-Rhône :

- M. Martial ALVAREZ (1 voix).

**ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES**

- M. Gaby CHARROUX
- M. Lucien LIMOUSIN
- M. Mohamed RAFAI
- M. Hervé SCHIAVETTI



## **DELIBERATION**

### **OBJET : Compte administratif 2019**

- **Vu le Code Général des Collectivités Territoriales**

**Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Provence Fluviale, réuni en Séance Publique  
le 30 juillet 2020 dans l'Hôtel du Département, à Marseille,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé

- d'adopter le compte administratif de l'exercice 2019, arrêté aux résultats indiqués dans le rapport, soit :

- Fonctionnement :	50 000,00
- Investissement :	0,00
- Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2019	50 000,00

- de procéder à l'affectation des résultats 2019 comme proposé dans le rapport.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Le 2<sup>e</sup> Vice-Président du Syndicat Mixte  
Provence Fluviale**

**M. Martial ALVAREZ**

